

Liste « Dommartin avec vous » - Charte d'engagement

Membre de la liste « Dommartin avec vous », je m'engage à administrer la collectivité de Dommartin lès Remiremont en interagissant avec la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM), en prenant appui sur

- l'ensemble des élus issus du scrutin de mars 2026, représentants légitimes de la population
 - les habitants afin qu'ils puissent être associés au processus de décision municipal
 - le projet municipal de « Dommartin avec Vous » élaboré dans le cadre d'une démarche participative
- Je m'engage pour toute la durée du mandat à travailler au service de l'intérêt général
 - Je m'engage à privilégier les décisions collégiales, à respecter et à soutenir toutes les délibérations votées majoritairement par le conseil municipal et à ne pas faire état publiquement d'éventuels désaccords dès lors que tous les points de vue ont pu s'exprimer avant la mise au vote par consentement,
 - Je m'engage à solliciter le report de prise de décisions si toutes les informations préalables à un vote éclairé ne sont pas disponibles
 - Je m'engage à accepter la mise en place d'une consultation citoyenne pour les dossiers d'investissement qui engagent durablement la collectivité et/ou qui ne rentrent pas dans les priorités initiales du projet municipal de Dommartin avec Vous
 - J'accepte de céder ma place au sein du conseil, en cas de force majeure et d'indisponibilité supérieure à 6 mois, après concertation et avis du bureau municipal
- Enfin j'adhère à la définition du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) qui, dans son article L.1111-1-1 précise que les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques suivants :
 - exercer son mandat avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité
 - poursuivre le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt particulier ou personnel
 - prévenir ou faire cesser tout conflit d'intérêts dans les affaires soumises au conseil municipal ou au conseil communautaire.

Nom, prénom

Lu et approuvé le

Adresse

signature